

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 septembre 2010

1-2 Solidarité au peuple du Pakistan - aide exceptionnelle

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme BARBETTE

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

39

39

38

■ **Rapport de présentation :**

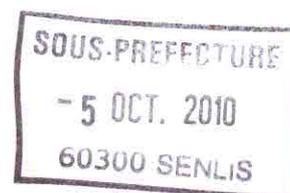
Monsieur Mohamed ASSAMTI, conseiller municipal délégué, expose :

Le Pakistan vit une tragédie où, plus de 22 millions de personnes sont affectées par les inondations dévastatrices.

Parmi elles, 8 à 12 millions ont besoin d'une aide humanitaire d'urgence.

Face à cette situation qui a été qualifiée par l'ONU comme "l'une des plus grandes et complexes catastrophes naturelles" jamais survenue depuis la création des Nations Unies, le conseil municipal décide d'apporter sa contribution par un versement de 3 000 euros au fonds de solidarité avec le Pakistan de Cités Unies France, association dont notre commune est adhérente.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

- Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 2121-29,
Considérant l'ampleur de la catastrophe humanitaire que vit le peuple Pakistanais.
ENTENDU le rapport de présentation,

- Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 35

Contre 0

Abstention : 3

- Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le versement d'une aide financière exceptionnelle de 3000,00 € au fonds de solidarité avec le Pakistan de Cités Unies France.

Article 2 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

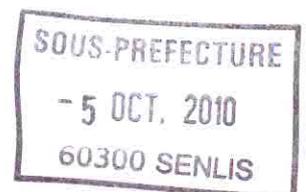
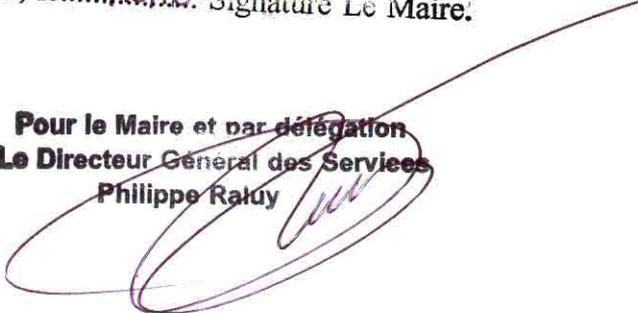
Jean-Claude VILLEMAIN


Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire:

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rakuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE